



Coordination Syndicale Départementale Des Services Publics CGT Savoie

Motion du Collectif Petite Enfance CGT Savoie

A l'attention de :

Messieurs QUESNEL et GUILHOT respectivement Président et Directeur de la CAF de Savoie

Et à tous les membres du conseil d'administration de la CAF

A l'issue de la 3ème mobilisation en 6 mois des professionnel.les de la petite enfance dans toute la France, mardi 14 janvier 2020, vous avez accepté de recevoir une délégation de 6 professionnelles représentant le service public et privé.

Le gouvernement prépare une réforme des modes d'accueil depuis plus d'un an et nous avons pu exposer et échanger sur les mesures prévues par la loi ESSOC qui nous inquiètent et que nous réfutons afin de préserver la qualité d'accueil dans tous les EAJE (Etablissements d'Accueil du Jeune Enfant) et garantir des conditions de travail décentes et respectueuses pour les professionnel.les à la hauteur de leurs missions.

Au moment où la commission des 1000 premiers jours doit faire ses propositions pour un accompagnement favorable au développement des jeunes enfants et de leur famille, nous vous avons signifié notre opposition à :

- La modification du taux d'encadrement, aucun progrès sur ce sujet ni sur le taux de professionnel.les les plus qualifié.es dans le projet,
- La réduction de la surface minimale par enfant, de 7 à 5,5 m²,
- Au calcul de l'accueil en surnombre à 115% durant 4 à 7 h tous les jours,
- La mise en place de temps de réflexion sur les pratiques uniquement à titre expérimental,
- La logique de « rentabilisation » et de rendement liée à la stricte PSU (Prestation de Service Unique) horaire.

Pour une politique de la petite enfance ambitieuse, nous vous avons fait part de nos exigences:

- 1 professionnel.le pour 5 enfants avant 18 mois et 1 pour 7 après en EAJE,
- 7m2 par enfant partout en France,
- Limiter l'accueil en surnombre à 110% de l'effectif des inscrits en EAJE,
- La généralisation des temps de réflexion sur la pratique professionnelle dans tous les modes d'accueil et la reconnaissance des réunions d'équipe dans le temps de travail,
- L'alignement du coût restant à la charge des familles sur la base du quotient familial quelque-soit le mode d'accueil,
- L'élévation globale des niveaux de qualification des professionnel.les de l'accueil individuel et collectif par la formation initiale et la formation continue.

Parce que l'accueil de la petite enfance ne s'improvise pas, c'est un métier !

Réaffirmons le secteur de la petite enfance comme une politique d'intérêt général.

Plaçons l'accueil du tout petit à l'abri des enjeux de la concurrence et de la marchandisation.

Donnons toute leur place aux bébés, les adultes de demain !

CGT

MAISON DES SYNDICATS

77, rue Ambroise Croizat - BP 307 - 73003 CHAMBERY Cedex

 04.79.62.22.59 - fax :04.79.96.35.18

csd73savoie@orange.fr